



AFFAIRE N° 2021/248

E.P.I.C OFFICE DE TOURISME  
COMMUNAUTAIRE MEDOC ATLANTIQUE



MARQUE QUALITE TOURISME

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION  
SEANCE DU MERCREDI 3 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 3 février à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visio-conférence pour cause de protocole sanitaire (covid19).

La séance a fait l'objet d'un enregistrement (audio/visio).

L'intégralité de l'enregistrement de séance est consultable via ce lien :

[https://us02web.zoom.us/rec/share/XnOSHFqw5va-](https://us02web.zoom.us/rec/share/XnOSHFqw5va-xsgqQulaljk19SJ_mWBICsSWtYWqGS192AF6jw93Np5E_Ri895P8.TY5G9bCcfJU_tig)

[xsgqQulaljk19SJ\\_mWBICsSWtYWqGS192AF6jw93Np5E\\_Ri895P8.TY5G9bCcfJU\\_tig](https://us02web.zoom.us/rec/share/XnOSHFqw5va-xsgqQulaljk19SJ_mWBICsSWtYWqGS192AF6jw93Np5E_Ri895P8.TY5G9bCcfJU_tig)

(Code secret: g0BE?2vP)

Date de convocation :	6 janvier 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	27
Nombre de membres représentés :	1
Nombre de membres absents :	12
Nombre de votants :	28

**Etaients présents :**

Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Cazenave, M. Lombrail, Mme Dubourg, M. Signoret, Mme Forgeron, M. Meiffren, Mme Robineau, M. Trijoulet, M. Bertet, Mme Grass, Mme Legrand, Mme Giral, M. Barreau, Mme Chambaud.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Dadoy, M. Calbet, M. Barthelemy, Mme Pigneguy.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Rodriguez, M. Espaignet, M. Jacob, M. Février, M. Spahn, M. Larue.

**Etaients représentés :**

M. Maridat qui a donné pouvoir à M. Eap.

**Etaients Absents excusés :**

M. Maridat, M. Laurent.

**Etaients Absents :**

M. Debever, Mme Moulin, M. Breton, M. Boura, M. Rondi, M. Mahieu, M. Millet, Mme Saint Martin, M. Peroux, M. Boisson.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Nicolas Jabaudon

**Rapporteur** Monsieur le Président



L'Office de Tourisme Médoc Atlantique souhaite renouveler la marque QUALITE TOURISME. Comme le prévoit le règlement de la marque, l'audit pour l'attribution ou le maintien de la marque Qualité Tourisme comprend 2 étapes :

- un audit mystère pour les critères concernant notamment l'accueil des visiteurs
- un audit complet à une date différente.

Ces deux audits doivent être réalisés par deux cabinets agréés différents. Ces cabinets d'audit sont agréés par ADN Tourisme, fédération nationale des organismes institutionnels du tourisme.

L'usage de la marque sera ensuite valable 5 ans.

L'Office de Tourisme Médoc Atlantique sollicitera une subvention auprès du Département de la Gironde pour la réalisation de cet audit en 2 étapes.

Dans le cadre de la stratégie de développement touristique durable 2017/2021, le département de la Gironde prévoit un dispositif de soutien aux démarches qualité engagées par les offices de tourisme, afin de garantir une offre touristique de qualité et une professionnalisation des acteurs, en subventionnant notamment les audits qualité engagés dans une première démarche ou dans un renouvellement, dans la limite de 1 500€ HT et plafonné à 50% du coût HT.

Après délibération, le Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Médoc Atlantique donne toute latitude à Nicolas Jabaudon, Directeur, pour constituer le dossier de demande de subvention correspondant.

Les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique sont sollicités pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité de Direction décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés d'approuver :**

- La délibération «Marque Qualité Tourisme».

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0
ABSTENTION	0

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Président  
Laurent PEYRONDET

Le Rapporteur certifie que la présente délibération,  
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :  
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :